



Attention : Voyage en Espagne - document supplémentaire

publié le 26/02/2018 - mis à jour le 02/05/2019

Descriptif :

Documents à rapporter rapidement pour le voyage en Espagne.

Attention : La photocopie de la Carte Nationale d'Identité valide à la date du voyage du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire est nécessaire.

Afin de préparer sereinement le **Voyage en Espagne**, merci de rapporter **dès la rentrée les documents suivants** dans une pochette transparente :

1) Le second versement (80 euros).

2) La photocopie de la Carte Nationale d'Identité valide à la date du voyage : recto-verso

Attention, la prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité pour les personnes mineures.

3) La photocopie de la carte d'assurance maladie européenne valide à la date du voyage.

Pour commander votre CEAM, rendez-vous dans votre compte ameli, espace « Mes demandes / Commander une carte européenne d'assurance maladie ». Prévoyez d'en faire la demande au moins 15 jours avant votre départ.

Vous recevrez alors votre carte sous 10 jours. Vous pouvez aussi effectuer la démarche via un guichet automatique ou auprès de votre Caisse primaire d'Assurance Maladie.

4) L'autorisation de sortie du territoire.

Elle a été distribuée aux élèves, pour ceux qui l'auraient perdue on peut l'imprimer sur internet avec le lien ci-dessous.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

5) La photocopie de la Carte Nationale d'Identité valide à la date du voyage du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire : recto-verso

Pour les majeurs, la durée de validité de la carte nationale d'identité est allongée de 5 ans.

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Infos-pratiques/Date-de-validite-des-cartes-d-identite-prudence-lors-de-vos-voyages-a-l-etranger>